

Les règles de vie au LAEP

- Le lieu accueille les enfants de moins de 4 ans.
- L'accueil de l'enfant s'effectue en présence d'un adulte référent, aucun enfant ne pourra être confié aux accueillants.
- L'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.
- Chacun est respectueux des autres adultes et des enfants.
- Le nombre de personnes présentes dans le lieu est limité à 20 au maximum.
- Chacun veille au respect du matériel mis à disposition.
- Les familles participent au rangement des jeux et du matériel au fur et à mesure en cours de séance et à la fin de l'accueil.
- Tous les participants, familles et accueillants ont une obligation de discrétion pour toutes les informations dont ils auraient connaissance lors de l'accueil. Les sujets abordés au LAEP restent strictement confidentiels.
- Le téléphone portable est mis en silencieux.
- Par mesure de respect de l'anonymat et du droit à l'image, les photos prises durant l'accueil seront limitées à l'enfant dont l'adulte est responsable.
- Il est interdit aux enfants de franchir la ligne rouge au sol, avec les porteurs, de façon à garantir la sécurité des bébés.